FINIFAC

sff_carrefour@carrefour.com
services financiers aux fournisseurs

Pilier III
Exercice 2025

I. INTRODUCTION 3
1.1. Cadre de publication 3
1.2. Chiffres clés 3
II. Présentation de l'établissement 4
2.1. Actionnariat et appartenance 4
2.2. Description des activités 4
2.3. Stratégie et politique de gestion des risques 5
III. Indicateurs prudentiels clés 6
IV. Principaux risques encourus 8
V. Gouvernance et gestion des risques 10
5.1. Organes de gouvernance 10
5.2. Culture du risque et éthique 10
5.3. Information des organes dirigeants 11
5.4. Stratégie et approche générale de gestion des risques 12
VI. Fonds propres et exigences prudentielles 13
VII. Risque de crédit et contrepartie 15
1. Politique d'octroi et sélection des opérations 15
2. Approche réglementaire et notation interne 15
3. Mesure, limites et surveillance 15
4. Techniques d'atténuation du risque de crédit 16
5. Concentration 16
6. Simulations de crise 16
7. Informations quantitatives 17
8. Conclusion 18
VIII. Autres risques financiers 19
1. Risque de liquidité 19
2. Risque de marché 19
IX. Risque opérationnel 20
X. Rémunérations 21

I. INTRODUCTION

1.1. Cadre de publication

Le présent rapport Pilier 3 a pour objet de présenter les informations prudentielles relatives à FINIFAC, conformément aux exigences de transparence prévues par le règlement (UE) n° 575/2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR), dans sa version applicable à la date de référence de la publication.

Les informations présentées portent sur la situation de l'Établissement arrêtée au 31 décembre 2025, au titre de l'exercice clos à cette date.

Le présent rapport est établi sur une base individuelle, conformément au périmètre prudentiel retenu par l'Établissement et aux dispositions applicables de l'article 436 du CRR.

Les informations publiées portent sur les expositions, les fonds propres, les exigences prudentielles et les principaux risques relevant de ce périmètre.

1.2. Chiffres clés

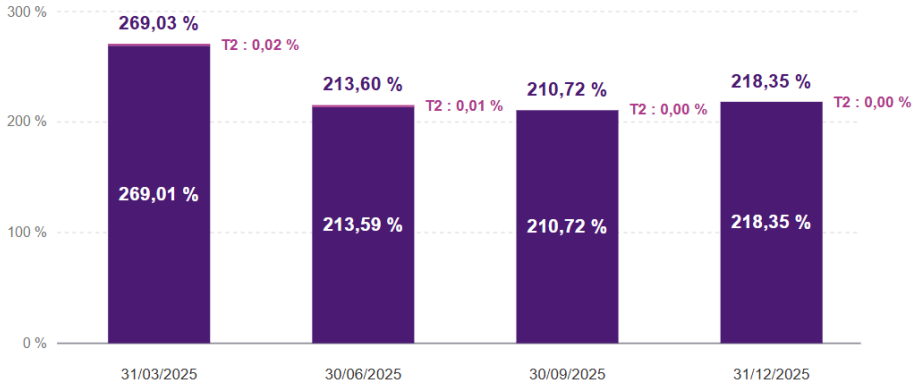

Figure 1: Ratio de solvabilité (en %)

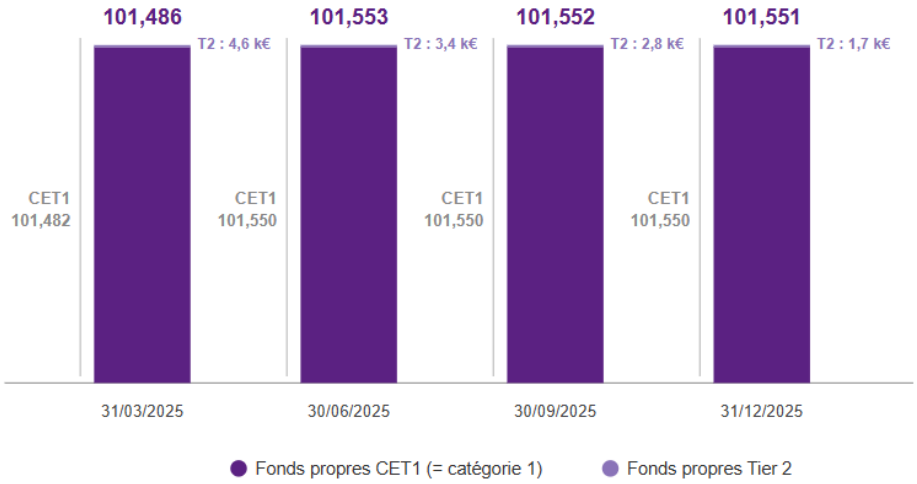

Figure 2 : Fonds propres globaux en millions d'euros

II. Présentation de l'établissement

2.1. Actionnariat et appartenance

FINIFAC est une société de financement du groupe Carrefour, détenue à 100 % par des sociétés du groupe. Au 31 décembre 2025, son capital est réparti comme suit :

Profidis et Amidis sont des sociétés détenues indirectement par Carrefour SA, respectivement par l'intermédiaire de Carrefour Proximité et de Carrefour France.

Actionnaire	Part du capital
Carrefour SA	49,32 %
Profidis	46,88 %
Amidis	3,80 %

Tableau 1 : Actionnariat

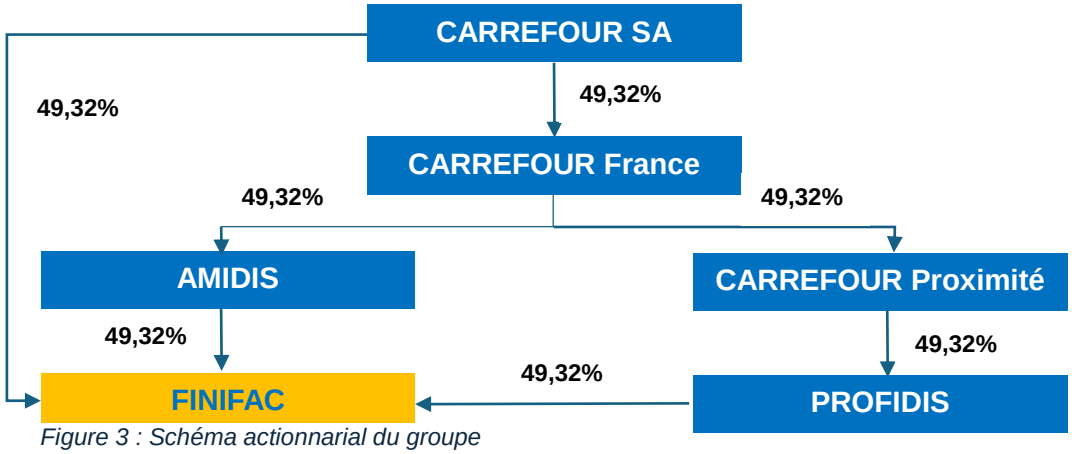

Figure 3 : Schéma actionnarial du groupe

2.2. Description des activités

FINIFAC exerce une activité d'affacturage au bénéfice des fournisseurs du groupe Carrefour. Il propose :

- **Le financement** : l'adhérent peut obtenir tout ou partie du montant des factures transférées, ce qui diversifie ses sources de financement.
- **La gestion du compte client** : tenue des comptes, identification et affectation des paiements, recouvrement amiable, pré-contentieux et contentieux des factures. Les adhérents sont ainsi déchargés de certaines contraintes administratives et peuvent se consacrer à leur métier.
- **Des solutions de financement sur mesure** : étude personnalisée répondant à un besoin spécifique de l'adhérent (rachat de délais de paiement, financement de créances en germe, par exemple).
- **Un service de financement en ligne** : l'adhérent accède, par abonnement, à une plateforme du groupe Carrefour lui permettant de suivre ses créances commerciales et de se financer. Les avances portent exclusivement sur des créances acceptées irrévocablement par Carrefour, détenues sur le groupe en France et à Monaco. Elles sont rémunérées par des intérêts précomptés, à un taux négocié. Les créances acquises sont cédées le jour même aux partenaires financiers de l'Établissement.

Le montage repose sur un contrat d'affacturage entre l'Établissement et le fournisseur, des conventions de cession de créances avec les partenaires financiers, et une convention de sous-traitance avec Carrefour.

2.3. Stratégie et politique de gestion des risques

Identification et évaluation : La cartographie des risques évalue chaque risque selon deux dimensions : le risque inhérent (brut) et le risque résiduel (net), après application du dispositif de maîtrise des risques. Elle s'appuie sur un inventaire détaillé (risques financiers, opérationnels, etc.), révisé chaque année et mis à jour lors de la remontée d'incidents significatifs au contrôleur interne.

Échelle de cotation : L'impact est évalué sur trois niveaux : faible (< 5 000 €), moyen (de 5 000 € à 100 000 €) et fort (> 100 000 €). Ces niveaux alimentent une matrice de criticité (zones verte, jaune et rouge).

Atténuation : Des actions d'atténuation sont déployées pour les risques significatifs ou modérés. L'Établissement privilégie la surveillance étroite de ses fonds propres et de sa liquidité.

Collecte des données : Compte tenu de la taille de l'Établissement, la collecte des données est simple et centralisée. Le contrôleur permanent recense les pertes et calcule les provisions dans le cadre de ses activités courantes, afin d'ajuster les provisions et de garantir que les actions correctives sont proportionnées aux risques encourus. Le contrôleur interne, à partir des déclarations d'incidents, met à jour la cartographie des risques et la base incidents.

Gouvernance : Le Directeur Général est informé sans délai des risques significatifs et met en œuvre les plans d'actions, sous le contrôle des comités de crédit et des risques, qui valident l'ensemble des dispositifs. Au moins une fois par an, les dirigeants effectifs présentent à l'organe de surveillance, en comité de direction, les performances, les limites de risques (appétence pour le risque) et l'exposition aux risques de l'Établissement. Le comité de direction précise les orientations que l'organe de direction met en œuvre et ajuste, si besoin, les limites afin de maintenir le risque net au niveau de l'appétence définie.

III. Indicateurs prudentiels clés

Indicateurs clés - KM1		31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025
Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	101 549 602,05	101 549 602,05	101 549 602,05	101 481 547,84
2	Fonds propres de catégorie 1	101 549 602,05	101 549 602,05	101 549 602,05	101 481 547,84
3	Fonds propres totaux	101 551 263,22	101 552 441,49	101 553 013,84	101 486 153,86
Montants d'expositions pondérées					
4	Montant total d'exposition au risque	46 507 571,00	48 190 717,28	47 543 825,00	37 723 679,58
Ratios des fonds propres (en pourcentage du montant d'expositions pondérées)					
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	218,35%	210,72%	213,59%	269,01%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	218,35%	210,72%	213,59%	269,01%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	218,35%	210,72%	213,60%	269,03%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif					
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)				
EU 7b	Dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)				
EU 7c	Dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)				
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8%	8%	8%	8%
Exigences globales de coussin et exigences globales de fonds propres (en pourcentage du montant d'expositions pondérées)					
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1%	1%	1%	1%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-
11	Exigences globales de coussin (%)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	210,35%	202,72%	205,6%	261,03%
Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale				
14	Ratio de levier (%)				
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif					
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-
EU 14c	Exigences totales de fonds propres SREP relatives au levier (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage)					
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)				
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale				
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale				
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)				
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)				
Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total				
19	Financement stable requis total				

Tableau 2 : Synthèse des indicateurs clés (KM1)

EU OV1 – Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)		31/12/2025	30/09/2025	31/12/2024
1	**Risque de crédit (hors CCR)**	38 177 093,75	39 860 239,63	28 567 394,61
2	Dont approche standard	38 177 093,75	39 860 239,63	28 567 394,61
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	-	-	-
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	-	-	-
6	**Risque de crédit de contrepartie – CCR**	-	-	-
7	Dont approche standard	-	-	-
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-	-	-
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	-	-	-
9	Dont autres CCR	-	-	-
15	**Risque de règlement**	-	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	-	-	-
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	-	-	-
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	**Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)**	-	-	-
21	Dont approche standard	-	-	-
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	**Risque opérationnel**	8 330 477,65	8 330 477,65	39 518 696,49
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	8 330 477,65	8 330 477,65	39 518 696,49
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	-	-	-
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	-	-	-
29	**Total**	**46 507 571,40**	**48 190 717,28**	**69 086 091,10**

Tableau 3 : Aperçu des actifs pondérés des risques (OV1)

IV. Principaux risques encourus

Catégorie	Risque	Description et impacts potentiels	Indicateurs et constats	SCORING
Risque financier	Risque de rentabilité	• Rentabilité insuffisante des contrats • Perte de dossiers significatifs	Progression régulière du résultat	**Élevé**
Risque de crédit	Risque de crédit et de contrepartie	• Défaillance financière d'un fournisseur ou arrêt des relations commerciales avec Carrefour, alors que le compte du fournisseur présente un solde débiteur • Cession de fausses factures par un client • Financements de créances en germe non dénoués	Provisions pour risques et pour créances douteuses constituées de manière régulière	**Modéré**
	Risque de solvabilité	• Fonds propres insuffisants au regard des exigences prudentielles (CRR/CRD) • Manquement réglementaire et risque pour l'équilibre financier de l'Établissement	Ratio de solvabilité très supérieur au minimum réglementaire de 8 %	**Faible**
	Risque de concentration (grands risques)	• Dépassement des limites de financement autorisées • Manquement réglementaire et risque de concentration	Aucun dépassement constaté	**Modéré**
Risque ALM	Risque de liquidité	• Liquidités à court terme insuffisantes pour couvrir les exigibilités à court terme • Non-respect du ratio réglementaire et risque pour l'équilibre financier	Ratio de liquidité très supérieur à 100 % (environ 2 199 % au 31/12/2025)	**Faible**
	Risque de taux d'intérêt global	• Taux de refinancement supérieur au taux de financement consenti à la clientèle • Impact sur la rentabilité	Faculté de résilier les contrats ou d'en renégocier les conditions si l'écart devient défavorable	**Élevé**
Risque de non-conformité	Non-conformité au dispositif LCB-FT	• Opérations en infraction avec la réglementation, pouvant entraîner des condamnations pénales ou des sanctions de l'autorité de contrôle • Risque de réputation, baisse du volume et de la qualité des dossiers apportés	Aucune infraction relevée	**Faible**
RISQUE SYSTEMIQUE	Risque systémique	• Défaillances d'entreprises d'un même secteur sur lequel FINIFAC est particulièrement exposé • Concentration des financements sur un faible nombre d'établissement qui ne peuvent plus assurer le refinancement de FINIFAC	Le cas ne s'est jamais produit	**Modéré**

Catégorie	Risque	Description et impacts potentiels	Indicateurs et constats	SCORING
Risques opérationnels	Risque informatique	• Perte de données non sauvegardées, destruction des données ou des serveurs • Impossibilité de poursuivre l'activité, retards de traitement, impact sur la rentabilité et la pérennité	Aucun incident majeur constaté	**Faible**
	Risque d'image	• Insatisfaction des apporteurs d'affaires ou des clients • Dégradation de l'image, puis du résultat, avec un risque pour la pérennité	Aucun incident majeur constaté	**Faible**
	Risque de fraude interne	• Défaillance des processus de contrôle interne pouvant conduire à un détournement de fonds, avec ou sans collusion avec un adhérent • Risque pour la pérennité de l'Établissement	Aucune fraude constatée	**Faible**
	Risque de fraude externe	• Transmission par un tiers d'un RIB n'appartenant pas à un adhérent, entraînant un virement vers un tiers • Cession de fausses factures, entraînant un financement décaissé sans garantie	Tentatives d'usurpation d'identité et de création de site frauduleux identifiées	**Modéré**
	Risque commercial	• Insatisfaction des apporteurs d'affaires ou des clients • Baisse du volume ou de la qualité des dossiers, résiliation de contrats, impact sur la rentabilité	Aucun incident majeur constaté	**Modéré**
	Risque juridique	• Rédaction défaillante des actes • Nullité de certaines clauses et préjudice éventuel	Aucun incident majeur constaté	**Faible**
	Risque lié au facteur humain	• Nombreuses opérations manuelles, source d'erreurs de saisie et d'impact sur la rentabilité • Forte concentration des compétences sur un nombre restreint de collaborateurs, avec un risque pour la continuité d'activité en cas d'absence prolongée ou de départ	Erreurs de saisie survenues sans impact significatif. Concentration des tâches et des compétences sur les chargés de gestion	**Élevé**
	Risque sur la sécurité des biens et des personnes	• Destruction des archives ou détérioration/destruction du lieu de travail (incendie, sinistre majeur)	Aucun incident majeur constaté	**Faible**
	Risque lié à la sous-traitance	• Prestations non exécutées ou mal exécutées, pouvant porter atteinte à l'image et à l'activité de l'Établissement et causer un préjudice financier aux adhérents • Impact sur la rentabilité	Aucun incident majeur constaté	**Modéré**

V. Gouvernance et gestion des risques

5.1. Organes de gouvernance

L'Établissement est dirigé par deux dirigeants effectifs : la Présidente et le Directeur Général. Le Directeur Général exerce également la responsabilité de la fonction de gestion des risques et de la conformité. L'organe de surveillance exerce une fonction d'orientation et de validation critique sur le dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques.

La gouvernance s'appuie sur trois instances :

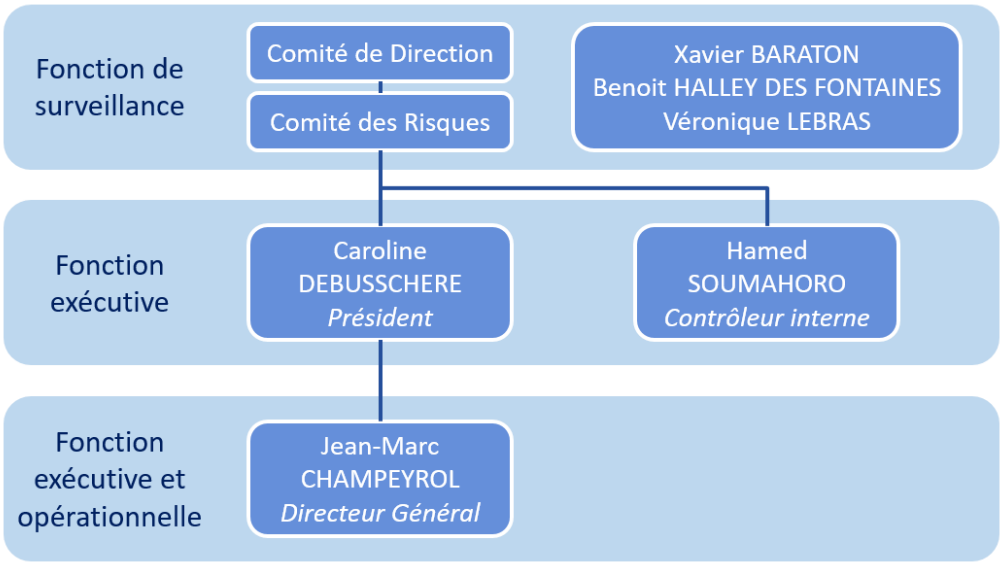

Figure 4 : Schéma de gouvernance de FINIFAC au 31/12/2025

5.2. Culture du risque et éthique

La gouvernance de FINIFAC s'appuie sur une culture du risque partagée, une éthique professionnelle exigeante et une organisation favorisant la proximité entre les collaborateurs et les instances dirigeantes. La taille de l'établissement permet des échanges directs, une circulation rapide de l'information et une prise en compte des risques dans les décisions opérationnelles.

En tant que filiale détenue à 100 % par le Groupe Carrefour, FINIFAC s'inscrit dans le cadre des politiques et principes définis au niveau du Groupe, tout en tenant compte des exigences propres à son statut d'établissement de financement.

Le dispositif de gouvernance repose notamment sur les principes suivants :

- **Culture du risque et formation :** le contrôleur interne contribue à la diffusion des bonnes pratiques et à la sensibilisation des collaborateurs aux risques. Des formations obligatoires sont organisées chaque année, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et de conformité. La Direction veille au suivi des formations du Groupe Carrefour et identifie les besoins individuels afin de renforcer les compétences des collaborateurs en matière de gestion des risques.

- **Éthique et déontologie :** FINIFAC applique le code de conduite du Groupe Carrefour et veille au respect des principes de probité, de transparence, de confidentialité et d'indépendance. Ces principes couvrent notamment le respect du secret professionnel, la régularité des actes de gestion, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption et le respect des obligations réglementaires applicables aux sociétés de financement.

- **Sensibilisation et engagement des collaborateurs :** depuis 2025, le Directeur Général réalise chaque année une communication formelle sur les principes éthiques auprès de l'ensemble des collaborateurs. Une campagne annuelle de signature de la charte éthique et des attestations d'indépendance permet de rappeler les obligations individuelles et de formaliser les engagements des collaborateurs.

- **Prévention des conflits d'intérêts et de la corruption :** FINIFAC applique les politiques du Groupe Carrefour définies par la Direction Éthique et Compliance Groupe. La séparation des tâches et la rotation des postes sensibles constituent des principes de prévention. Toute situation de conflit d'intérêts ou tout manquement identifié doit être signalé sans délai aux dirigeants effectifs. La Direction Juridique du Groupe est sollicitée en cas de doute juridique ou réglementaire.

- **Dispositif d'alerte et mesures correctives :** les collaborateurs peuvent signaler les manquements constatés par l'intermédiaire du dispositif d'alerte du Groupe. Les contrôles permanents et les audits thématiques contribuent à identifier les écarts éventuels. Ceux-ci donnent lieu, selon leur nature, à des mesures correctives ou à des sanctions décidées par les dirigeants effectifs.

5.3. Information des organes dirigeants

L'organe de surveillance se réunit lors de chaque comité de direction et de chaque comité des risques. Il y examine l'exposition aux risques, l'adéquation des ressources allouées au contrôle et les conclusions du contrôle interne. Il valide le rapport annuel sur le contrôle interne avant son envoi à l'ACPR. En cas d'incident grave ou de retard sur les plans d'actions correctifs, le comité des risques est saisi sans délai pour information ou décision.

Les dirigeants effectifs supervisent le dispositif de contrôle interne au travers du comité des risques et du comité de direction. Les arbitrages y sont consignés dans des procès-verbaux, ce qui garantit la traçabilité des décisions.

Le Comité de Direction et le Comité des Risques constituent les principales instances de suivi et de décision. Le contrôleur interne, ainsi que les prestataires externes lorsqu'ils interviennent dans le cadre de missions d'audit déléguées, leur présentent les anomalies et incidents identifiés. Les notes de synthèse et rapports d'audit sont examinés par les instances compétentes, et les décisions et arbitrages sont consignés dans les procès-verbaux afin d'assurer leur traçabilité.

Le suivi du contrôle interne comprend notamment :

- La présentation annuelle du plan de contrôle et des zones de risque prioritaires à l'organe de surveillance ;

- La présentation périodique de l'avancement des plans d'action aux dirigeants effectifs ;

- La validation des rapports d'audit par les dirigeants effectifs avant leur diffusion ;

- La communication à l'organe de surveillance des conclusions et recommandations majeures issues des audits ;

- Des échanges réguliers entre le contrôleur interne et le Directeur Général pour adapter les priorités de contrôle à l'évolution des risques.

En matière de maîtrise des impacts financiers, les incidents susceptibles d'affecter le compte de résultat font l'objet d'une analyse et, lorsque cela est justifié, d'une proposition de provisionnement. Les provisions ainsi que les passages en perte ou en profit sont soumis à la validation des instances compétentes, conformément aux procédures internes de FINIFAC.

Le Directeur Général valide également chaque année les réponses aux questionnaires réglementaires, notamment les questionnaires relatifs à la lutte contre le blanchiment, ainsi que les rapports annuels de contrôle interne destinés à l'ACPR.

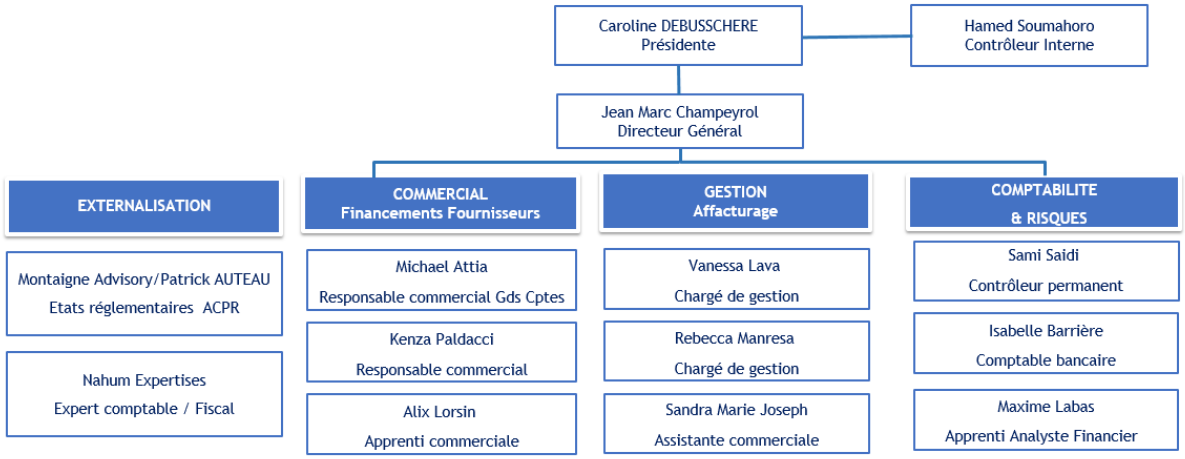

Figure 5 : Schéma de la gouvernance de FINIFAC au 31/12/2025

5.4. Stratégie et approche générale de gestion des risques

FINIFAC veille à identifier, suivre et maîtriser les risques liés à ses activités au moyen de son dispositif de gouvernance, de contrôle interne et d'audit. La gestion des risques s'appuie sur la remontée des incidents et des anomalies, le suivi des plans d'action et l'examen régulier des risques par les instances compétentes.

L'organisation de FINIFAC et son intégration au Groupe Carrefour favorisent les échanges entre les fonctions de contrôle et les dirigeants effectifs. Les principaux constats issus des contrôles et des audits sont pris en compte dans la définition des priorités de contrôle et dans l'adaptation du dispositif de maîtrise des risques.

Les principaux leviers de prévention et de maîtrise reposent sur la séparation des tâches, les procédures de validation des opérations, les contrôles permanents et périodiques, les audits et le suivi des mesures correctives. Le dispositif comprend également des mécanismes de prévention des conflits d'intérêts et de traitement des manquements aux règles de conformité.

La gestion des risques est ainsi intégrée au fonctionnement des instances de gouvernance et au suivi des activités de FINIFAC. Les orientations et les limites de tolérance sont réexaminées lorsque l'évolution de l'activité ou de l'environnement le justifie.

VI. Fonds propres et exigences prudentielles

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) — Instruments et réserves

Référence	Rubrique	31/12/2025
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	31 366 808,61
2	Résultats non distribués	-
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	70 182 793,44
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et compte de primes d'émission y afférents soumis à l'exclusion progressive des CET1	-
5	Intérêts minoritaires — montant autorisé en CET1 consolidés	-
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-
6	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires**	**101 549 602,05**

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) — Ajustements réglementaires

7	Corrections de valeur supplémentaires — montant négatif	-
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) — montant négatif	-
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) — montant négatif	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-
21	Actifs d'impôts différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) — montant négatif	-
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours — montant négatif	-
27a	Autres ajustements réglementaires	-
28	**Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	**-**
29	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	**101 549 602,05**
45	**Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**	**101 549 602,05**
59	**Total des fonds propres (TC = T1 + T2)**	**101 551 263,22**
60	**Montant total d'exposition au risque**	**46 507 571,40**

Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins

61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	218,35%
62	Fonds propres de catégorie 1	218,35%
63	Total des fonds propres	218,35%
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	11,5%
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,5%
66	dont : exigence de coussin contra-cyclique	1%
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	-

68	**Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres — en pourcentage du montant d'exposition au risque**	**210,35%**

Tableau 4 : Composition des fonds propres réglementaires CC1

ACTIFS :

VENTILATION PAR CATÉGORIE D'ACTIFS CONFORMÉMENT AU BILAN FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS

N°	Rubrique	Montant
1	Caisse, banques centrales, CCP	-
2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-
3	Instruments financiers dérivés de couverture	-
4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-
5	Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	134 651 577,72
6	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 588 617,07
7	Titres au coût amorti	-
8	Actifs d'impôts courants et différés	-
9	Comptes de régularisation et actifs divers	6 321 425,11
10	Immobilisations corporelles et incorporelles	-
11	**Total des actifs**	**145 561 618,90**

PASSIFS :

VENTILATION PAR CATÉGORIE DES PASSIFS CONFORMÉMENT AU BILAN FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS

1	Caisse, banques centrales, CCP	-
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-
3	Instruments financiers dérivés de couverture	-
4	Dettes envers les établissements de crédit	207 214,81
5	Opérations avec la Clientèle	29 065 402,46
6	Dettes représentées par un titre	-
7	Autres Passifs	2 243 128,13
8	Comptes de régularisation et passifs divers	184 890,39
9	Provisions	426 407,23
10	Dettes subordonnées	13 120,00
11	**Capitaux propres, part du groupe**	**113 421 455,88**
12	Capital souscrit	3 698 963,75
13	Primes d'Emission	27 667 844,86
14	Réserves	70 182 793,44
15	Résultat de l'exercice	11 871 853,83
16	**Total des capitaux propres**	**113 421 455,88**
17	**Total des passifs et capitaux propres**	**145 561 618,90**

Tableau 5 : Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités CC2

VII. Risque de crédit et contrepartie

1. Politique d'octroi et sélection des opérations

FINIFAC exerce deux activités de financement, dont les modalités d'octroi diffèrent.

Affacturage classique : Chaque dossier est instruit par l'analyste crédit à partir de sources externes (FIBEN, Infogreffe, rapports de conformité), d'une grille de notation interne et d'une analyse commerciale. Celle-ci repose sur les états financiers du fournisseur, le chiffre d'affaires réalisé avec Carrefour et l'historique de la relation (ancienneté, délais de paiement, taux de litiges). L'ensemble est consolidé dans un document unique présenté au Comité de crédit, instance décisionnaire pour tout nouveau dossier et pour les révisions annuelles. La commission est tarifée en fonction du risque, via la cotation FIBEN. L'intégralité du portefeuille d'adhérents est revue chaque année (notations, limites de financement, garanties).

Financement en ligne : Les avances sont accordées exclusivement sur des créances acceptées de manière ferme et irrévocable par Carrefour. Le risque de crédit sur le fournisseur est donc très limité, et le risque résiduel porte sur la qualité opérationnelle de la facturation. La sélection repose sur le référencement du fournisseur par le groupe. Les secteurs exposés à des risques opérationnels spécifiques (retours de marchandises, ventes conditionnelles) sont exclus. Les contrats sont validés par la Direction Générale, et toute dérogation est soumise au Directeur Général ou, exceptionnellement, au Comité de crédit.

Prêts et courtage aux franchisés : Cette activité est en extinction, avec une extinction totale prévue au 10/02/2028. Les dossiers résiduels et leurs garanties continuent d'être suivis.

2. Approche réglementaire et notation interne

FINIFAC applique l'approche standard pour le calcul de ses exigences de fonds propres au titre du risque de crédit. Il n'utilise pas de modèle de notations internes à des fins réglementaires, et les informations de l'art. 452 du CRR ne s'appliquent donc pas.

Il dispose néanmoins d'un système de notation interne, utilisé pour évaluer la solidité financière des adhérents, cibler les contrôles et ajuster la tarification. Les dossiers d'affacturage sont notés de 1 (inacceptable) à 6 (excellent), à partir de quatre agrégats : rentabilité, liquidité, solvabilité et activité. Le portefeuille est en outre segmenté en trois profils de risque (faible, modéré, élevé), fondés sur les cotations FIBEN. Une note faible impose d'obtenir des explications complémentaires auprès de la BU concernée, et la tarification est ajustée si le comité accepte le dossier. Des services d'alerte externes déclenchent une mise sous surveillance immédiate en cas de dégradation (impayés, procédure collective).

3. Mesure, limites et surveillance

Les limites d'engagement sont fixées par bénéficiaire en Comité de crédit pour l'affacturage, et adossées à l'encours de factures validées par le débiteur pour le financement en ligne. Elles sont révisées chaque année, la dernière campagne s'étant déroulée sur l'exercice 2025.

Limites réglementaires : Le seuil de division des risques sur le débiteur final (Carrefour) est fixé à 25% des fonds propres. Afin de respecter ce plafond, FINIFAC procède à la cession sans recours de ses créances auprès de ses partenaires bancaires.

Exposition interbancaire : Conformément à l'accord du SGACPR du 17/12/2012, l'exposition sur les partenaires financiers est limitée à 90% des fonds propres.

Le plafond de 25 % sur le débiteur final (Carrefour) est respecté par la cession sans recours des créances aux partenaires bancaires. Le plafond de 90% est contrôlé quotidiennement par la comptabilité bancaire, et les flux sont répartis entre plusieurs comptes bancaires. La marge de sécurité d'environ 5 M€ absorbe les flux non identifiés en cours de journée.

Aucun dépassement des limites réglementaires n'a été constaté en 2025. Des excédents opérationnels ponctuels peuvent survenir (saisonnalité, promotions). Ils sont soumis à l'autorisation préalable des dirigeants effectifs, régularisés sous 24 à 48 heures et consignés pour assurer la piste d'audit.

L'analyse des risques est assurée par l'analyste crédit, rattaché au Directeur Général. Le contrôleur interne, rattaché à la Présidente, assure un suivi indépendant des découverts et du respect des limites

4. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Affacturage et financement en ligne : La principale technique est la cession sans recours des créances acquises, immédiatement revendues à des partenaires bancaires de premier plan. Elle transfère l'essentiel du risque d'insolvabilité du débiteur final à ces partenaires. L'exposition sur ces derniers est encadrée par la limite de 90 % des fonds propres. Pour l'affacturage, des fonds de garantie ou des réserves, calculés d'après le taux d'avoir historique ou sectoriel, peuvent s'y ajouter.

Prêts et courtage : Seules les garanties à première demande émanant des BUs du groupe sont reconnues, selon l'approche de substitution. Les cautions personnelles, nantissements et hypothèques sont suivis en dehors du bilan, mais ne réduisent pas les exigences de fonds propres.

5. Concentration

Par contrepartie : le suivi des encours est réalisé par bénéficiaire et par secteur d'activité. Le principal débiteur final est Carrefour, et le principal risque de contrepartie porte sur les partenaires bancaires du refinancement.

Sectorielle : les contreparties sont exclusivement des fournisseurs de Carrefour France, mais elles couvrent des secteurs variés (agroalimentaire, textile, électronique, services, logistique), ce qui limite l'exposition à un cycle sectoriel particulier. L'Établissement ne constate pas de concentration majeure sur une filière.

Géographique : 85% de l'activité est réalisée avec des contreparties établies en France. La part internationale, identifiée par le code pays de l'adhérent ou du fournisseur, fait l'objet d'un suivi spécifique.

6. Simulations de crise

Des analyses de sensibilité évaluent la résilience du portefeuille, notamment la dégradation des cotations des adhérents et son effet sur les fonds propres. Elles s'appuient sur une sinistralité réelle restée très faible sur les quatre derniers exercices. La cession sans recours neutralise l'essentiel du risque résiduel, et les simulations intègrent aussi la solidité des partenaires bancaires et des entités du groupe garantes. Elles montrent que, même en cas de dégradation sensible de l'environnement économique, la solvabilité de l'Établissement est préservée.

7. Informations quantitatives

Exposition au risque de crédit

VENTILATION DU PORTEFEUILLE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION	Montant Exposition Brute	RWA
Approche standard (SA)		**38 177 093,75**
Dont: Exigences prudentielles plus strictes supplémentaires en vertu de l'article 124 du CRR		
Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation		38 177 093,75
Administrations centrales ou banques centrales	49 752	-
Administrations régionales ou locales	-	-
Entités du secteur public	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-
Organisations internationales	-	-
Établissements	134 651 576,72	26 930 315,34
Entreprises	33 554 624,49	4 912 815,71
Clientèle de détail	114 126,22	65 214,58
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-
Expositions en défaut	-	-
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-
Obligations garanties	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-
Actions	-	-
Autres éléments	6 268 748,12	6 268 748,12

Figure 7 : Exposition au titre du risque de crédit au 31/12/2025

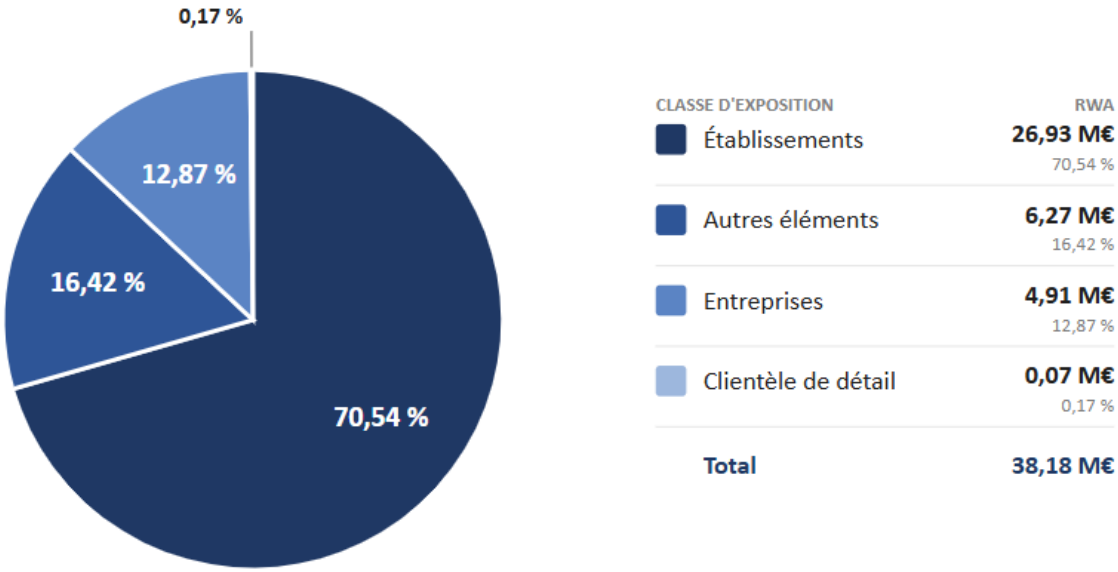

Figure 6 : Répartition des RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'actif

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS

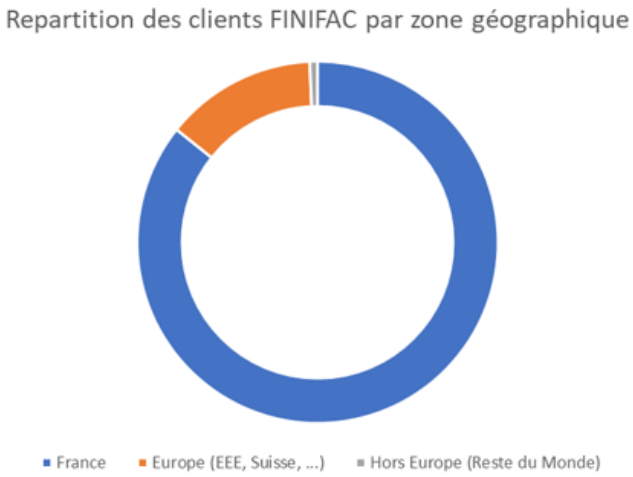

8. Conclusion

Le risque de crédit est maîtrisé. La combinaison d'un débiteur final de haute qualité, de techniques de cession sans recours et d'un pilotage rigoureux des limites garantit la résilience de FINIFAC.

VIII. Autres risques financiers

1. Risque de liquidité

Stratégie et gouvernance : Le risque de liquidité est géré par une surveillance permanente et une diversification volontaire des sources de refinancement. La stratégie et les politiques de liquidité sont définies par l'organe de direction et approuvées par le comité de direction. Le contrôle permanent valide les opérations en amont, surveille les limites de grands risques et le ratio de liquidité. En cas de dépassement, une alerte est immédiatement adressée aux dirigeants effectifs et au contrôleur interne.

Structure du financement : Le modèle de l'Établissement repose sur l'adossement des emplois aux ressources. Pour l'affacturage, les créances acquises sont refinancées auprès des partenaires financiers, et la gestion est jugée saine, car les emplois sont adossés aux ressources. Pour l'activité prêts et courtage, en extinction, les ressources sont plus longues que les emplois.

Le refinancement est diversifié auprès de plusieurs partenaires financiers de premier plan, auxquels s'ajoutent les fonds propres de l'Établissement.

Mesure du risque de liquidité : Le pilotage s'appuie sur deux indicateurs :

- **Le ratio de liquidité réglementaire** (liquidités à un mois rapportées aux exigibilités à un mois), dont le seuil minimal est de 100 %. En 2025, sa moyenne s'établit à **2 116 %**. Il a atteint un point haut de 4 984 % en février et un point bas de 1 391 % en mai, soit un niveau très supérieur à l'exigence minimale. Il s'élevait à **2 199 % au 31/12/2025**.
- **Le tableau de trésorerie prévisionnelle**, mis à jour chaque semaine. Il n'a présenté aucune impasse de liquidité au cours de l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2025
Moyenne annuelle	2 638 %	2 385 %	2 509 %	2 116 %

Tableau 6 : Évolution de la moyenne annuelle du ratio de liquidité :

Surveillance, limites et contrôle : Chaque partenaire financier est assorti d'une limite contractuelle de refinancement. Un suivi quotidien contrôle que les encours ne la dépassent pas. Pour le financement en ligne, les tirages sont strictement limités au montant disponible des factures validées. Les dépassements opérationnels sont encadrés par une délégation graduée. Au-delà de seuils définis, ils sont soumis à la validation du comité de crédit. Les contrôles permanents de second niveau menés en 2025 n'ont révélé **aucun incident** relatif au risque de liquidité.

2. Risque de marché

FINIFAC ne détient pas de portefeuille de négociation. L'activité de l'établissement est exclusivement orientée vers le financement de créances commerciales et les prêts, sans interventions sur les marchés financiers pour compte propre.

IX. Risque opérationnel

Les risques opérationnels englobent les pertes résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes, ou d'événements externes. Cette définition inclut les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, ainsi que les problèmes liés à la gestion du personnel.

Dispositif de gestion : Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une organisation de contrôle intégrée, dans laquelle chaque collaborateur participe à la détection et à la prévention des défaillances. La détection s'appuie sur trois piliers :

- La collecte systématique des incidents ;
- Les contrôles permanents de premier et second niveau sur les dossiers de financement ;
- La surveillance des paramétrages des outils de gestion.

Organisation des contrôles :

- *Premier niveau* : les opérationnels appliquent les procédures métiers au quotidien et signalent sans délai tout incident au contrôleur interne.
- *Second niveau* : selon la nature de la tâche et l'expertise requise, les contrôles sont réalisés par le supérieur hiérarchique ou par le contrôleur interne, ce qui garantit une revue indépendante des opérations sensibles.

Pilotage et remédiation : Le contrôleur interne centralise et analyse les incidents déclarés et alerte immédiatement la Direction en cas d'incident grave ou de récurrence anormale. Cette analyse alimente : la mise à jour de la cartographie des risques ; l'actualisation du plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) ; la définition de plans d'actions correctifs, visant à supprimer ou à limiter la réapparition des risques avérés.

Des réunions de coordination entre les dirigeants effectifs et le contrôleur interne permettent d'arbitrer les mesures nécessaires et de suivre l'exposition globale de l'Établissement aux risques opérationnels.

Collecte et mesure des incidents : Le dispositif s'appuie sur une base d'incidents alimentée en continu. Le contrôleur interne en supervise le bon renseignement, ce qui garantit la fiabilité des données. Constituée sur plusieurs exercices, cette base offre une vision chiffrée des risques encourus et alimente directement la cartographie des risques. L'impact de chaque risque est évalué sur une échelle à trois niveaux, de faible à fort.

S’agissant des facteurs ESG et Risque Climatique : FINIFAC intègre progressivement les facteurs de risque ESG dans sa réflexion. Étant donné que le débiteur final est un acteur majeur de la grande distribution (Carrefour), le risque de transition est indirectement piloté par la stratégie RSE du Groupe. La diversité sectorielle des fournisseurs (8.3.2) permet de limiter l'exposition à un risque physique climatique localisé.

Conclusion : L’exposition de FINIFAC aux risques opérationnels est maîtrisée et encadrée par un dispositif de contrôle permanent mature. La robustesse de l’infrastructure du Groupe Carrefour, couplée à une stricte séparation des tâches et une organisation systématique en doublons, assure une forte résilience.

X. Rémunérations

Gouvernance de la politique de rémunération

Compte tenu de sa taille et de son intégration au groupe Carrefour, l'Établissement ne dispose pas de comité de rémunération propre. La gestion de ses ressources humaines est externalisée auprès du groupe Carrefour dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Le processus décisionnel, y compris la définition des principes et des politiques de rémunération, est piloté par le service des Ressources Humaines de Carrefour Administratif France. Ces politiques sont définies de manière transversale au niveau du groupe, ce qui garantit leur cohérence ainsi que le respect de ses principes d'éthique et de conformité.

L'organe de surveillance s'assure que ces politiques sont compatibles avec une gestion saine et prudente des risques.

Dirigeants effectifs : FINIFAC compte deux dirigeants effectifs. La Présidente est rémunérée directement par le Groupe Carrefour au titre de ses fonctions au sein du Groupe ; ses objectifs ne sont pas directement liés à son mandat chez FINIFAC. Le Directeur Général exerce également les responsabilités relatives à la gestion des risques et à la conformité.

Les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération sont communiquées dans le cadre des dispositifs de transparence applicables au niveau du Groupe Carrefour.

Index des figures

Figure 1: Ratio de solvabilité (en %) 3
Figure 2 : Fonds propres globaux en millions d'euros 3
Figure 3 : Schéma actionnarial du groupe 4
Figure 4 : Schéma de gouvernance de FINIFAC au 31/12/2025 10
Figure 5 : Schéma de la gouvernance de FINIFAC au 31/12/2025 12
Figure 6 : Répartition des RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'actif 17
Figure 7 : Exposition au titre du risque de crédit au 31/12/2025 17

Index des tableaux

Tableau 1 : Actionnariat 4
Tableau 2 : Synthèse des indicateurs clés (KM1) 6
Tableau 3 : Aperçu des actifs pondérés des risques (OV1) 7
Tableau 4 : Composition des fonds propres réglementaires CC1 14
Tableau 5 : Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités CC2 14
Tableau 6 : Évolution de la moyenne annuelle du ratio de liquidité : 19